



## I. ASBL : le changement

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, la nouvelle loi sur les ASBL est en vigueur. Dorénavant, toute publication des actes se fera au greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement judiciaire du lieu où est située l'ASBL (pour la procédure : [www.moniteur.be](http://www.moniteur.be) – « rubrique ASBL » – « formulaires »). Le tableau suivant reprend les obligations des ASBL quant à la publication et au dépôt (constitution d'un dossier au greffe) des actes.

	À déposer	À publier
Statuts et ses modifications	oui	oui
Actes relatifs à la nomination ou à la cessation de fonctions des administrateurs, des personnes déléguées à la gestion journalière, des personnes habilitées à représenter l'association et des commissaires	oui	oui
Copie du registre des membres	oui	non
Décisions relatives à la nullité ou à la dissolution de l'association, à sa liquidation et à la nomination et à la cessation de fonctions des liquidateurs	oui	non
Comptes annuels de l'association	oui	non
Texte coordonné des statuts suite à leur modification	oui	non

La nouvelle loi impose également certains aménagements concernant les statuts. Pour permettre aux associations existantes de se mettre en conformité avec la nouvelle loi, il est prévu un délai d'adaptation de 1 an à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

	Nouvelles asbl	asbl existantes
Enregistrement de l'ASBL au greffe du Trib. de Commerce	01/07/03	01/01/05
Mention du terme « ASBL » dans les actes	01/07/03	01/01/05
Mentions obligatoires dans les statuts	01/07/03	01/01/05
Responsabilité des membres	01/07/03	01/01/05
Registre des membres au siège de l'ASBL	01/07/03	01/01/05
Nombre de membres du CA	01/07/03	01/01/05
Délégué à la gestion journalière	01/07/03	01/01/05
Règles relatives au vote (AG & CA)	01/07/03	01/01/05
Obligations comptables	01/01/04	01/01/05
Accès aux documents comptables et PV du CA et de l'AG	01/01/05	01/01/06

## II. Éducation Permanente : le nouveau décret

Le décret est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Pour être reconnue, l'ASBL devra développer des actions s'inscrivant, au moins, dans l'un des axes suivants :

- Axe 1 : Participation, éducation et formation citoyennes
- Axe 2 : Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs
- Axe 3 : Production de services ou d'analyses et d'études
- Axe 4 : Sensibilisation et information

Toute association reconnue se voit allouer un subside forfaitaire annuel à l'emploi, de fonctionnement et d'activités, lié à un projet pluriannuel de 5 ans.

Le montant des subsides, attribués sous forme de points, varie en fonction du nombre d'axes d'action couverts, de l'impact territorial des activités et éventuellement du nombre d'associations fédérées. Le montant des subsides est indexé annuellement.

**En ce qui concerne les associations déjà reconnues en vertu du décret de 1976**, le Gouvernement de la Communauté française décide soit de leur octroyer une reconnaissance à durée indéterminée, soit de leur refuser la reconnaissance.

Dès lors, sauf s'il y a refus de reconnaissance, les associations continueront à bénéficier pendant 3 ans des subventions dont elles disposaient avant l'entrée en vigueur

du décret.

La décision de maintien de la reconnaissance se fera sur base d'un dossier qui doit être remis au plus tard le 30 mars 2004.

Pour consulter le décret : [www.cfwb.be/educperm/](http://www.cfwb.be/educperm/)

## III. Commission paritaire 329 : du nouveau...enfin !

Deux conventions collectives de travail ont vu le jour le 15 décembre 2003, l'une fixant la classification professionnelle, l'autre déterminant les barèmes.

Elles s'appliquent, entre autres, **aux organisations d'éducation permanente, aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et à la médiathèque.**

Ces conventions imposent aux employeurs le respect des grilles barémiques établies sur base de critères liés à l'ancienneté, la fonction et le diplôme.

L'employeur est tenu de remettre, à chaque travailleur, une proposition de grille barémique pour la structure et pour chaque membre du personnel, un niveau de fonction correspondant aux tâches effectuées et au niveau de responsabilités dans l'organisation ainsi qu'un niveau d'ancienneté à prendre en compte pour le calcul du montant du salaire.

Bien évidemment, l'employeur ne peut profiter de cette occasion pour diminuer les barèmes. Les grilles barémiques ne font qu'imposer un minimum barémique. Les acquis des travailleurs ne peuvent donc être revus à la baisse !

Plus d'infos : [www.fesefa.be](http://www.fesefa.be) ou service des relations collectives de travail (02/233 41 11).

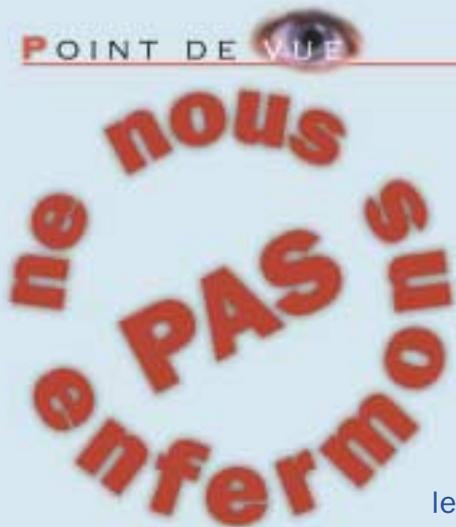
## Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, elle vous sera fournie dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an), ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service. Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Damien REVERS, du lundi au jeudi, au 02 286 95 75 ou via [damien.revers@reseau-idee.be](mailto:damien.revers@reseau-idee.be).

# INFOR'IDée

Le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n° 1/2004

POINT DE VUE



Pour la Québécoise Lucie SAUVÉ, référence internationale en matière d'ErE, l'Éducation relative à l'environnement ne doit pas jouer le jeu du développement durable.

« (...) Le domaine de l'éducation relative à l'environnement doit faire face à des enjeux majeurs, qui risquent de compromettre ses visées fondamentales. Le principal enjeu contemporain est la prégnance de l'idéologie du développement, exprimée dans la proposition de l'"éducation pour le développement durable".

(...) N'y a-t-il pas méprise lorsque la stratégie du développement durable (si habile soit-elle) est confondue avec un projet de société, et lorsqu'on prescrit de recadrer toute l'éducation, à l'échelle de tous les pays, en fonction de cette vision du monde qui devient hégémonique? (...) Le rapport au monde ne peut être enfermé dans une dynamique "gestionnaire-ressource"; les activités humaines ne peuvent être interprétées uniquement dans le cadre de référence du "développement", se superposant aux diverses cultures et réduisant les possibilités de penser les réalités autrement. Il faut bien reconnaître également que l'éthique de la durabilité est issue d'une "heuristique de la peur"; si elle peut constituer un premier échelon pour une montée éthique, elle n'a certes pas l'ampleur suffisante pour fonder un projet de société, encore moins un projet d'humanité.

Face aux vives critiques qui ont fusé de toutes parts à l'égard de la proposition du développement durable, la tendance actuelle est de redéfinir, chacun à sa façon, ce concept obligé qui s'est désormais imposé dans les différentes sphères de la société: on convient ainsi que le développement durable ne serait pas un but clairement défini, mais un chemin pour y parvenir; à chacun de le tracer à sa convenance. (...)

C'est ainsi qu'à émergé le concept d'Éducation pour un avenir viable. Ce dernier a l'avantage de proposer un cadre intégrateur des différentes dimensions de l'éducation contemporaine (relative à la paix, à la

démocratie, à la coopération internationale, à l'environnement, etc.). Le problème est que ce cadre est réducteur et que l'éducation relative à l'environnement s'y voit limitée à n'être plus qu'un instrument, parmi une multitude d'autres "formes d'éducation thématiques", au service du développement durable; à cet effet, l'ErE perd sa reconnaissance comme lieu d'interdisciplinarité (ndlr: visant une approche systémique), pour être ramenée plus étroitement au domaine des sciences biophysiques et de la technologie, domaine privilégié de la nouvelle "économie du savoir".

Il est pourtant possible d'envisager une éducation relative à l'environnement qui, tout en considérant la perspective du développement durable (comme un important phénomène socio-historique), ne s'y enferme pas. L'éducation relative à l'environnement ne peut se déployer que dans un espace de critique sociale, sans entrave; la relation à l'environnement n'est pas a priori une affaire de compromis social, encore moins de consensus planétaire. (...) »

Extraits de « L'éducation relative à l'environnement: possibilités et contraintes », article publié dans Connexion, La revue d'éducation scientifique, technologique et environnementale de l'UNESCO, Vol. XXV11, 2002, n° 1/2, p. 1-4

SOMMAIRE

## Épinglé pour Vous 2

- Une ONG internationale d'Éducation relative à l'Environnement !
- Réagissez
- Cellule de Vigilance
- Voulez-vous tester des outils pédagogiques français ?
- SYMBIOSIS Nature et Diversité
- Les surligneurs mégachouettes

## Côté membres 3

- Un peu d'histoire...

## Le Coin du Juriste 4

- La loi 2003 relative aux asbl
- Éducation Permanente
- La commission paritaire 329

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée - n° 1/2004

Éditrice Responsable  
Joëlle VAN DEN BERG

Édition et diffusion  
Réseau IDée  
266, rue Royale - 1210 Bruxelles  
T 02 286 95 70 / F 02 286 95 79

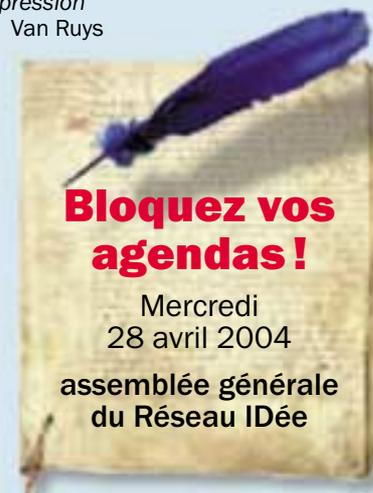
Ont collaboré à ce numéro :

- Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • César CARROCERA • Sandrine HALLET
- Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG
- Anne VERSAILLES

Mise en page  
Sismo'graphe Jean-Marie LISON

Illustration  
Marie BOGAERTS - Jean-Marie LISON

Impression  
Van Ruys





## Symbioses nature/biodiversité

Le **SYMBIOSES** qui sortira début octobre sera consacré à la nature et à la biodiversité. Si vous connaissez de bonnes initiatives en la matière, des adresses ou des outils intéressants, si vous avez envie d'échanger votre point de vue, venez en parler lors du Comité de rédaction du mardi 8/06. Celui-ci sera couplé à un atelier de réflexion sur la biodiversité (projet Interreg) et aura lieu à Virelles.

Inscription : Christophe Dubois (02 286 95 76 - [christophe.dubois@reseau-idee.be](mailto:christophe.dubois@reseau-idee.be)).

## Voulez-vous tester... des outils pédagogiques français ?



Le Réseau IDée collabore avec la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille et l'association lilloise Chico Mendès, dans le cadre d'un projet « Interreg ». Celui-ci prévoit entre autres l'édition d'un répertoire franco-belge d'outils pédagogiques en ErE, basé sur une évaluation croisée de ces outils. Pour ce faire, nous recherchons des animateurs, enseignants, normaliens et autres personnes-relais désireuses de tester des outils français avec leur public (du maternel au secondaire).

Intéressé(e) ? Prenez contact avec Sandrine HALLET au Réseau IDée : 02 286 95 73 ou 70, [sandrine.hallet@reseau-idee.be](mailto:sandrine.hallet@reseau-idee.be)

## Réagissez !



L'avant-projet de plan fédéral de développement durable 2004-2008 vient de sortir. Ce document sera sensé, dans son ultime mouture, dessiner pour les 4 prochaines années les défis de la politique belge en la matière. En attendant, il est soumis jusqu'au 15 mai à la critique et aux propositions des (groupes de) citoyens, dans le cadre d'une consultation populaire. L'occasion de mettre votre grain de sel et de vous étonner, par exemple, de l'absence dans le texte de l'éducation, et a fortiori de l'éducation relative à l'environnement (pour cause de conflit de compétences avec les Régions et Communautés ?).

Pour recevoir gratuitement le plan et remettre votre avis : écrivez à la Boîte postale 2004, 1000 Bruxelles 1 ou surfez sur [www.plan2004.be](http://www.plan2004.be)

Pour en savoir plus : Le site [www.billy-globe.org](http://www.billy-globe.org) consacre un dossier complet sur le plan et la consultation. Articles, reportages, interviews, agenda... pour vous aider à y voir plus clair.

Contact : Christophe Dubois (02 286 95 75 - [christophe.dubois@reseau-idee.be](mailto:christophe.dubois@reseau-idee.be)).

## Cellule de Vigilance

Porter une attention sur l'actualité politique belge est pour vous une habitude ? Constaté la place de l'ErE dans les programmes des différents partis politiques vous semble être une tâche intéressante ?

Analyser l'impact d'un M memorandum et en présenter les résultats lors d'un atelier aux 10<sup>e</sup> Rencontres de l'ErE satisfierait votre talent d'animateur ? Si vous correspondez à l'une ou l'autre de ces propositions, voire toutes, alors rejoignez sans plus tarder la petite équipe de la Cellule de Vigilance qui se met en place !

Contact : Christophe ROUSSEAU ([christophe.rousseau@reseau-idee.be](mailto:christophe.rousseau@reseau-idee.be)).

## Des crayons surligneurs mégachouettes !

De gros crayons en bois, non vernis, aux couleurs vives et claires, ou dans les tons pastels selon les goûts, sont disponibles sur le marché et remplacent avec bonheur les surligneurs traditionnels aux peu recommandables performances écologiques. Ajoutez-y le plaisir du toucher... À vos mines !

Joëlle VAN DEN BERG

## Une ONG Internationale d'Éducation à l'Environnement

En novembre 2001, le siège de l'UNESCO à Paris était investi par Planèt'ErE 2, grand rassemblement de près de 1000 acteurs de l'éducation à l'environnement en provenance de 40 pays ayant la langue française en partage. Ce moment fort de l'éducation à l'environnement a débouché sur l'Appel de la francophonie et la Déclaration des jeunes, deux documents qui ont été accompagnés jusqu'au Sommet du Développement Durable de Johannesburg en septembre 2002.

Planèt'ErE 2 a aussi été l'occasion de réfléchir en termes de stratégie internationale, notamment via la création d'une ONG internationale. Depuis lors, les choses ont évolué lentement, laborieusement, diplomatiquement. Un Comité international a été mis sur pied ainsi qu'un Comité de pilotage. Le 16 avril prochain, juste après le « Colloque international sur l'éducation à l'environnement vers un développement durable », cette nouvelle ONG devrait enfin voir le jour à Paris.

Plus d'info sur le colloque : [http://www.egid.u-bordeaux.fr/colloque\\_eedd/](http://www.egid.u-bordeaux.fr/colloque_eedd/)  
Plus d'info sur l'ONG : <http://www.planetere.org/>

Contact : Anne VERSAILLES [anne.versailles@reseau-idee.be](mailto:anne.versailles@reseau-idee.be)



# INFOR'IDée ou le périple darwinien d'un bulletin de liaison

**V**OUS LE REMARQUEZ, vous tenez en main un INFOR'IDÉE flambant neuf! Après l'accueil enthousiaste que vous avez réservé au numéro calendrier, nous n'avons pas hésité à vous proposer ce bel encart de 4 pages, que vous aurez désormais le plaisir de découvrir en même temps que votre trimestriel **SYMBIOSES**. Mais au fait, ce bulletin de liaison d'où vient-il? Vers où va-t-il? Quelles étaient ses ambitions jadis? Que sont-elles devenues aujourd'hui? Voici un bref rappel historique, qui vous en apprendra aussi sur vous, membres du RID, pour qui ce bulletin a été conçu.

Pour procéder à ce petit tour d'horizon, rien de tel que de se rendre dans les locaux de la Médiathèque<sup>1</sup> pour rencontrer un ancien collègue. Celui-ci, par son dynamisme légendaire, a en effet « sorti de l'ombre » les premières générations d'INFOR'IDÉE...

Bonjour Bruno! Je désire retracer un mini historique d'INFOR'IDÉE, pour ce nouveau numéro. *Déjà! Aurait-il dix ans, ou plus? Il prend tout de suite un petit coup de vieux.* Oui, en quelque sorte, il a déjà huit ans de service à son actif! Te rappelles-tu, en deux ou trois mots, pourquoi as-tu eu l'idée de créer le bulletin de liaison des membres du RID? Comment faisiez-vous auparavant? Il n'y avait pas de communication entre membres? *Si mes souvenirs sont exacts, le principe d'un bulletin existait déjà, mais était plus ou moins moribond et peu attractif. Sinon, je sais que cela faisait partie de mes nouvelles missions, du temps où je débarquais comme stagiaire (Institut Éco-Conseil<sup>2</sup>) au Réseau IDée. On en a rapidement fait un bi-mestriel.*

**Dis-moi quel bulletin tu lis...  
Je saurai qui tu es!**

À cette époque, en 1994, le Réseau IDée (RID) comptait 51 associations membres (contre 43 à sa création en 1991). *On y a introduit l'idée de présenter un membre à chaque fois et de faire un topo sur l'équipe du Réseau IDée (grandissante, qui est qui et qui fait quoi). L'idée était aussi d'étoffer la dynamique des membres. La relance de l'INFOR'IDÉE a d'ailleurs été de pair avec celle de l'augmentation des membres, substantielle entre 1997 et 2001! On est passé de 50 à plus de 70 voire 80, je ne sais plus trop. Juste entre les deux! 76 associations, pour être tout à fait précis... Quatre ans plus tard, aux alentours de 1998, on lui a donné un petit coup de neuf avec une mise en page en forme de livret A5<sup>3</sup>. Puis est née la newsletter par e-mail "Infor'ErE"<sup>4</sup>. Là, je pense que l'on a vraiment créé un outil très utile! Merci Bruno!*

En effet, tellement utile et tellement vite adopté, grâce au déploiement rapide des TIC<sup>6</sup>, qu'avec le départ de Bruno, les changements dans l'équipe interne et une parution de plus en plus espacée, INFOR'IDÉE avait tendance à devenir *toc...* et perdait petit à petit de sa spécificité. Après un petit temps de recherche, pour éviter la redondance entre les différentes publications du RID, une nouvelle mouture se dessina. Vous la tenez entre les mains.

**Les rubriques, c'est pas du broc!**

Quoi de mieux qu'un regard pour établir le contact? La rubrique **Point de vue** sera l'occasion d'entendre un son de cloche, une

réflexion d'une personnalité, nationale ou étrangère. Un espace que vous pourrez (devrez) utiliser pour exprimer votre avis et solliciter l'attention de tous. **Épinglé pour vous**, ou le « pense-intelligent », pour ne rien rater de l'actualité du Réseau et de l'ErE. Vous trouverez également la rubrique **Testé pour vous**, ou les tuyaux à suivre ou à éviter! (n'hésitez pas à nous communiquer votre astuce du mois!) **Le Coin du Juriste** : parce que nul n'est censé ignorer la loi. La dernière page vous aidera à éviter des heures d'étude bien fastidieuses... Et enfin, **Côté membres**, parce que mieux se connaître est toujours un atout, cette page vous proposera de « lire » le réseau à travers plusieurs angles de vue : géographique, historique, ou par secteur d'activité...

INFOR'IDÉE restera donc un outil pour mieux se connaître, mais dans une version épurée et colorée, avec des informations plus ciblées, mieux hiérarchisées<sup>7</sup>. Rendez-vous au mois de juin...

Marie BOGAERTS

<sup>1</sup> La Médiathèque de la Communauté française est membre depuis 2003.

<sup>2</sup> L'Institut Éco-Conseil est membre depuis 1991.

<sup>3</sup> Dont vous avez reçu le dernier exemplaire au mois de juin dernier.

<sup>4</sup> Acronyme d'INFORmations en Éducation Relative à l'Environnement. INFOR'ErE est envoyé actuellement à plus de 500 abonnés.

<sup>5</sup> Technologies de l'Information et de la Communication.

<sup>6</sup> Des souhaits que vous nous avez également communiqués via les différentes enquêtes que nous avons menées ces dernières années.

**Voici les huit nouvelles associations candidates qui rejoindront les membres effectifs du Réseau IDée lors de l'assemblée générale du 28 avril 2004.**

### À Bruxelles

- Les Ateliers la Rue Voot
- La Ferme du Parc Maximilien
- CJB l'Autre Voyage

### Province de Liège

- Adalia
- le CIFEC de Comblain au Pont<sup>1</sup>

### Province de Hainaut

- Réseau Éco-Consommation (Charleroi)
- Virelles Nature...

### Province du Brabant wallon

- Action Environnement Beauvechain

Ces derniers rejoindront prochainement la liste des membres accessible sur le site du Réseau IDée à partir de la page d'accueil [www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be) (en haut, à gauche).

<sup>1</sup> Centre d'Initiation et de Formation à l'Environnement.



INFOR'IDée présente l'équipe du Réseau IDée. Qui est qui? Réponse dans le prochain numéro!